

Commune de NOUIC
(Haute-Vienne)

Délibération n° 2023/36
Demande de subvention pour clôture d'un terrain professionnel

En exercice	11	L'an deux mil - vingt- trois
Présents	8	le 15 septembre à dix – neuf heures
Votants	10	le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Vany, sous la présidence de M. NOUGIER Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 11 septembre 2023

PRESENTS : MM. NOUGIER, TRICHARD, MME DELUCHE, CIBERT,
MM. BONNAUD, LEURS, CRUCHET, PASCAL

ABSENTS : M. RIGAUDEAU (pouvoir donné à M. NOUGIER),
M. REBEYRAT (pouvoir donné à M. TRICHARD), MME GIRAUD

Mme Catherine CIBERT a été élue secrétaire

DEMANDE de SUBVENTION pour CLÔTURE d'un TERRAIN PROFESSIONNEL

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier en date du 20 août 2023 (déposé en Mairie le 21 août 2023) de Monsieur Jérôme MENDES menuisier dont l'atelier est situé 6, rue du Pré Monsieur.

Monsieur MENDES expose que, suite à l'installation de containers de tri sélectif sur une parcelle appartenant à la commune, contiguë au sien, les véhicules des utilisateurs font demi-tour sur son terrain, endommageant ainsi son revêtement.

Il sollicite donc une subvention pour participation financière de la Commune afin qu'il puisse clôturer son terrain et joint à sa demande un devis d'un montant de 9 702.52 € H.T.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas octroyer de subvention (les Communes ne subventionnant pas les personnes privées) et de suggérer à M. MENDES de faire une entrée charretière avec entrée directe sur sa parcelle, les voitures se rendant dans son atelier ou stationnant auprès de lui passant à l'heure actuelle sur le terrain communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de ne pas donner suite à la demande de subvention pour clôture d'un terrain professionnel de Monsieur Mendes.
- Suggère au demandeur de réaliser une entrée charretière avec entrée directe sur sa parcelle
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins des présentes.

Certifié exécutoire.
Transmis à la Sous-Préfecture
Publié le 19 septembre 2023

POUR EXRAIT CONFORME
Nouic, le 19 septembre 2023

Le Maire
Serge NOUGIER

